

**ECONOME DE FLUX - CHARGE DE MISSION TRANSITION ENERGETIQUE
CONSEILLER ENERGIE**

CONTRAT DE PROJET – 36 MOIS

GRADE : Ingénieur Territorial

Place dans l'organisation

Direction Générale des Services Techniques
Direction Aménagement, grands projets et Maîtrise d'ouvrage
Pôle Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage
Service Transition Energétique et accompagnement des communes

Fonction d'encadrement **NON**

Dès 2016, la communauté d'agglomération de Lens Liévin a mis en place un schéma de mutualisation ayant pour principal objectif de mettre en place une démarche collaborative avec ses communes membres. La dynamique engagée et le renforcement des obligations réglementaires sur l'énergie en 2019 ont conduit au déploiement du service commun de la transition durable et d'aide aux communes en janvier 2022. Ce service a pour principal objectif de mutualiser de l'ingénierie pour accompagner les communes à la fois dans la mise en place une véritable stratégie énergétique et mais également de mutualiser de l'ingénierie technique, financière et juridique pour concrétiser des opérations (construction vertueuse, rénovation énergétique et aménagement urbain) via des mandats de maîtrise d'ouvrage.

Le Décret Tertiaire soumet les collectivités à une obligation de résultat. Sur le patrimoine de la CALL, ce sont plus de 600 bâtiments qui sont assujettis et devront réalisés des économies d'énergies très significatives. Pour atteindre les résultats, la CALL a mis en place une méthodologie permettant de massifier la connaissance du parc de bâtiment et mettre en place, pour chaque commune, un Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) ainsi qu'une stratégie d'investissement (tenant compte des aides, des économies énergétiques réalisées et des montages juridiques possibles).

Afin de renforcer le service et d'apporter une compétence technique et énergétique aux communes, les services communautaires recrutent un chargé de mission Transition énergétique (économe de flux du programme ACTEE).

Il sera en charge de la mise en place de la stratégie énergétique des communes de son périmètre et de l'accompagnement des collectivités dans la réalisation des travaux en collaboration avec les équipes en place (Econome de Flux, Chargé d'opération énergie bâtiment, Conducteurs d'opérations bâtiment...).

L'application de la stratégie définie se traduira par la mise en place d'actions sous différentes formes. De l'accompagnement des communes dans la mise en place d'actions ou par un portage de la CALL sous mandat de maîtrise d'ouvrage pour mettre en œuvre des contrats de types Marchés Globaux de Performances Energétiques/CPE/CPE tiers investissement et d'opération de rénovation énergétique en loi MOP.

MISSIONS

Dans le cadre de sa mission, l'économiste de flux sera mis en relation avec plusieurs communes de la CALL, et pourra être amené, suivant les besoins des équipes locales, à réaliser les missions suivantes, en lien avec son responsable :

Mesure et analyse des consommations énergétiques :

- Identification du patrimoine et des consommations d'énergie afférentes
- Analyse des factures et optimisation des contrats
- Analyse, de mesure et suivi des consommations énergétiques (ou de production énergétique).
- Réalisation de campagnes de mesures ponctuelles des consommations énergétiques de certains bâtiments avec déplacements sur site
- Analyse du confort des usagers par relevés de température/humidité (hygrométrie), confort adaptatif, mesure de la Qualité de l'Air Intérieur, analyse des déperditions (en s'appuyant sur divers outils comme des caméras thermiques), ...
- Note d'analyse des résultats de mesures après instrumentation.

Accompagnement des audits énergétiques et études réalisées sur le patrimoine bâti tertiaire et réalisation de bilans énergétiques :

- Réalisation d'audits à travers l'outil de modélisation énergétique déployé par l'agglomération et réalisation de rapports d'études/d'analyses liés à la performance énergétique des bâtiments tertiaires
- Mise en place d'un plan de préconisations et accompagnement des décideurs vers un choix de scénario ambitieux, répondant aux enjeux du territoire pour accompagner le passage en travaux
- Analyse de la conformité des installations et systèmes (CVC, ECS, ...) des bâtiments et des gisements d'énergie correspondants
- Elaboration du Schémas Directeur Immobilier Energie des communes adhérentes
- Pré-Etude de faisabilité solaire ACC/ACI (Appui sur Logiciel dédié)

Phase Pre-Opérationnelle Et Travaux :

- Aide à la définition des besoins et au cadrage des programmes fonctionnels.
- Rédaction de Cahier des Charges, dans le cadre de lancement d'opération de rénovation énergétique, recrutement d'AMO, de MOE ou BET. (Document de consultation)
- Analyse des aspects techniques des projets des collectivités, formulation d'avis critiques,
- Accompagner les MOA pour la consultation et le choix des entreprises.
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions recommandées.
- Comprendre et aider à la décision pour la mise en place, le renouvellement ou la modification d'un contrat d'exploitation ou contrats de performances.
- Réalisation de notes d'opportunité pour éclairer les choix de changement d'équipements
- Accompagnement des agents techniques dans la prise en main des équipements et systèmes (CVC, ECS, ...) et la mise en œuvre d'actions à gains rapides

Veille et accompagnement réglementaire :

- Identification des bâtiments assujettis au Décret Tertiaire
- Réponse aux questions des collectivités liées à la réglementation

- Accompagnement à la remontée des consommations OPERAT, au choix de l'année de référence, à l'atteinte des objectifs en valeur absolue ou relative ...

Suivi Post-Travaux

- Identifier et Valoriser les CEE générés par les opérations de performance énergétiques.
- Contrôler le respect des performances selon les contrats.

PRE REQUIS

- Connaissance des collectivités territoriales et de leur organisation (mécanismes de décision, gestion administrative et financière, marchés publics, ...)
- Bonne connaissance et maîtrise techniques dans les domaines thermiques et énergétiques du bâtiment, de la rénovation des bâtiments et des énergies renouvelables.
- Maîtrise des réglementations thermiques et environnementales
- Connaissance aisée d'une opération bâtiment en rénovation.
- Bonne connaissance du cadre réglementaire tertiaire
- Expérience avérée sur des fonctions similaires
- Compréhension de la vision sur les jeux d'acteurs liés aux collectivités et à leur organisation, et plus particulièrement sur la thématique de la rénovation énergétique.
- Capacité à établir des reportings (indicateurs énergétiques, opérations en charge)
- Maîtrise de la Gestion et maintenance des équipements. (Chaufferie, GTB, ventilation)
- Capacité à travailler en équipes et en transversalité
- Capacité d'analyse, de jugement et de synthèse
- Sens de la communication, de dialogue et de concertations
- Titulaire du permis B

QUALITES REQUISES

- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Esprit d'initiative / prise de décision / anticipation
- Rigueur / respect des délais
- Capacité d'adaptation
- Esprit d'équipe
- Expertise technique et vieille réglementaire
- Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute,
- Qualités rédactionnelles,
- Capacité à gérer de multiples acteurs

- **Lieu de travail** : LENS
- **Horaires** : Selon la délibération du 23 septembre 2021 instaurant la nouvelle organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 et le protocole du temps de travail applicable au 1er janvier 2022 s y référant.

POUR POSTULER

Le poste est non permanent et ouvert au titre d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois, aux fonctionnaires par le biais du détachement et disposant du grade requis dans le profil de poste. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels disposant des diplômes et ou expérience requis. Pour les fonctionnaires, merci d'indiquer impérativement votre grade et votre échelon. Pour tout contact vous pouvez joindre la direction des ressources humaines au 03.21.79.07.75 ou par mail à l'adresse DRHRecrutements@agglo-lenslievin.fr. Les candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus avant le **30 novembre 2024**.